

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

ARRÊTÉ du 28 juin 2021

fixant au titre de l'année 2021 la composition du jury d'admission des concours pour le recrutement de chargé de recherche de classe normale et de directeur de recherche de deuxième classe du développement durable

La ministre de la transition écologique,

Vu la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 modifiée d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique en France ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, modifiée ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983, modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 2014-1324 du 4 novembre 2014 portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable ;

Vu l'arrêté du 11 février 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un concours pour le recrutement de chargés de recherche du développement durable de classe normale ;

Vu l'arrêté du 11 février 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un concours pour le recrutement de directeurs de recherche du développement durable de deuxième classe ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2021 fixant au titre de l'année 2021 la composition du jury d'admissibilité du concours pour le recrutement de chargés de recherche du développement durable de classe normale ;

Vu l'arrêté du 9 avril 2021 fixant au titre de l'année 2021 la composition du jury d'admissibilité du concours pour le recrutement de directeurs de recherche du développement durable de deuxième classe ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2021 complétant au titre de l'année 2021 la composition du jury d'admissibilité du concours pour le recrutement de directeurs de recherche du développement durable de deuxième classe ;

Arrête :

Article 1 – Le jury d'admission des concours pour le recrutement de chargé de recherche de classe normale et directeur de recherche de deuxième classe du développement durable au titre de l'année 2021, est composé comme suit :

En qualité de président de jury :

M. COURTINE Thierry, ingénieur général des ponts, des eaux et forêts, chef du service de la recherche et de l'innovation ;

En cas d'empêchement, conformément aux articles 11 et 17 du décret du 4 novembre susvisé, M. COURTINE Thierry sera remplacé par M. MOULIN Lionel, adjoint au chef du service de la recherche et de l'innovation.

En qualité de membres de la COMEVAL choisis par la ministre de la transition écologique :

M. CHABRAND Patrick, professeur des universités à l'Université d'Aix-Marseille, président de la COMEVAL, président du jury d'admissibilité,
M. BONNET Marc, directeur de recherche CNRS,
M. GENSEL Jérôme, professeur des universités à l'Université de Grenoble.

En qualité de membres élus de la COMEVAL :

M. CHAILLEUX Emmanuel, directeur de recherche du développement durable,
M. TATKEU Charles, directeur de recherche du développement durable,
Mme GRANIE Marie-Axelle, directrice de recherche du développement durable.

En qualité de directeurs des établissements concernés par le recrutement, ou leurs représentants :

M. BERTEAUD Pascal, directeur général – CEREMA,
M. BOUSQUET Luc, directeur délégué à la recherche – CEREMA
M. FOLLUT Dominique, directeur de la recherche – ENSM,
M. DELATTRE Luc, directeur de la recherche et des formations doctorales – ENTPE,
M. PIPERNO Serge, vice-président recherche de l'UGE,
M. PAPARODITIS Nicolas, directeur scientifique – IGN,

En qualité de personnalités scientifiques désignées par la ministre de la transition écologique :

M. GUALOUS Hamid, professeur des universités à l'Université de Caen Normandie,
M. FRANKHAUSER Pierre, professeur émérite des universités à l'Université de Franche-Comté,
M. VAN DAMME Henri, professeur d'université retraité.

Fait, le 28 juin 2021

La ministre de la transition écologique,

Pour la ministre et par délégation,

Signé

Marie-Hélène ROLLAND-DELOFFRE